

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/581

S/14242 ✓

30 octobre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
Point 24 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE

NOV 1 1980

CONSEIL DE SECURITE
Trente-cinquième année

Lettre datée du 29 octobre 1980, adressée par le Secrétaire général
au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du
peuple palestinien

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 24 octobre 1980 (A/35/565-S/14235) au sujet des événements les plus récents concernant les maires d'Hébron et de Halhoul.

J'ai pris soigneusement note de vos observations. Les faits que vous mentionniez dans votre lettre coïncident avec nos informations. J'ajouterai que, conformément aux renseignements que nous avons reçus, qui ont été confirmés par la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Cour suprême d'Israël doit être saisie de l'appel interjeté par l'avocat des deux maires le 30 octobre. J'ai appris en outre que les Autorités israéliennes d'occupation avaient décidé de transférer les deux maires du bâtiment des douanes où ils étaient détenus à la prison de Ramle, en Israël.

Je n'ai guère besoin de souligner que je demeure profondément préoccupé par la mise en oeuvre des résolutions 468 (1980) et 469 (1980) du Conseil de sécurité. En mai 1980, j'ai adressé un appel au Premier Ministre israélien pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour répondre à l'appel du Conseil de sécurité. Depuis lors, j'ai suivi de près, avec mes conseillers, l'évolution de cette question et, à plusieurs reprises, j'ai évoqué les divers aspects de l'affaire avec le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres représentants israéliens. Je puis vous assurer que je continuerai à déployer tous les efforts possibles pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Comme votre lettre du 24 octobre 1980 a été distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, je prends les dispositions nécessaires pour que la présente réponse soit distribuée de la même façon.

(Signé) Kurt WALDHEIM